

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ACNUSA ACCUEILLE TROIS NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DE SON COLLEGE

Paris, le 7 octobre 2021 - L'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) accueille trois nouveaux membres au sein de son collège : M. Bruno Vincent, Mme Catherine Foisil et Mme Catherine Rivoallon Pustoc'h.

[Nommés par le Président de la République sur proposition de la ministre de la transition écologique](#), les nouveaux membres du collège de l'ACNUSA ont été choisis en raison de leur compétence dans les domaines économique, juridique ou technique ou de leur connaissance en matière d'environnement, de santé humaine ou de transport aérien conformément à l'[article L.6361-1 du code des transports](#).

Ces nouveaux membres, dont le mandat de 6 ans débute le 7 octobre 2021, succèdent à Mme Julie Vallet, Mme Valérie Rozec et M. Jean-Marie Durand arrivés au terme de leur mandat. L'ACNUSA remercie ses trois anciens membres pour leur expertise, leur dévouement et leur impartialité contribuant à l'avancement des sujets relevant de ses missions normatives et consultatives, ainsi qu'à l'exercice de ses pouvoirs de sanction et à la facilitation du dialogue local entre les parties.

Vous trouverez ci-dessous la biographie des trois nouveaux membres du collège de l'ACNUSA :



M. Bruno Vincent, nommé en tant que personnalité compétente en matière d'acoustique, est docteur en psychoacoustique de l'Environnement. Il est actuellement conseiller scientifique d'Acoucité, observatoire du bruit du Grand Lyon et pôle de compétence auprès d'autres métropoles partenaires, après en avoir été le directeur de 2000 à 2020. Il a consacré une trentaine publications aux effets du bruit des transports sur la santé dont une douzaine plus précisément axées sur l'impact sanitaire du bruit des avions. Auparavant, M. Bruno Vincent a exercé en milieu hospitalier de 1982 à 1988 avant d'enseigner (Université Lyon I et II, Université du Mans, Université Catholique de Paris, etc.) en tant que professeur associé, activité qu'il continue à ce jour.



Mme Catherine Foisil, nommée en tant que personnalité compétente en matière de nuisances sonores, est responsable du service Hygiène Urbaine à la Direction de la Santé, Service Communal d'Hygiène et Santé, de la Ville de Lyon depuis 2013. Ingénieur territorial principal, Mme. Catherine Foisil a débuté sa carrière en tant qu'ingénieur d'étude dans un bureau d'études en environnement de 1994 à 2003. Elle fut ensuite chef de service hygiène de l'habitat à la Ville de Lyon de 2003 à 2013. Elle est membre active des Pôles départemental, régional et national de Lutte contre l'Habitat Indigne. Elle est également formatrice auprès du CNFPT, du Centre d'Information sur le Bruit (CidB) et de l'Université de Genève.



Mme Catherine Rivoallon Pustoc'h, nommée en tant que personnalité compétence en matière d'impact de l'activité aéroportuaire sur l'environnement, est directrice de projet transition écologique et transformation numérique au ministère de la Transition écologique depuis cette année. Diplômée de HEC Paris, Mme. Catherine Rivoallon Pustoc'h débute sa carrière dans le domaine de la logistique transport (1987-1996) avant d'intégrer le groupe Monoprix (1997-2016 pour lequel elle occupe des postes en logistique et développement international visant à intégrer les enjeux de transition écologique et de RSE. Depuis 2015, elle était présidente du conseil d'administration de Ports de Paris et a préfiguré la fusion des trois ports Haropa de l'axe Seine, regroupant les ports du Havre, de Rouen et de Paris, entre 2019 et 2020.

A propos de l'ACNUSA

L'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires est une autorité administrative indépendante, créée par la loi du 12 juillet 1999. L'ACNUSA est chargée de contrôler l'ensemble des dispositifs de lutte contre les nuisances générées par le transport aérien et le secteur aéroportuaire. Elle peut émettre des recommandations sur toute question relative aux nuisances environnementales sur et autour des aéroports. Elle doit également satisfaire à un devoir d'information et de transparence notamment vis-à-vis des riverains. Outre ses compétences sur l'ensemble des aéroports civils, elle dispose de pouvoirs spécifiques sur 14 principales plateformes, et d'un pouvoir de sanction à l'encontre des compagnies aériennes.

Contact presse : Arnaud BECK
Courriel : arnaud.beck@acnusa.fr
Téléphone : +33 7 61 18 29 65